

RAPPORT N°6 : TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021

M. le Président expose :

Vu l'avis et les propositions des conférences budgétaires du 22 février et du 26 mars 2021

Vu l'avis et les propositions des commissions finances du 15 février et du 22 mars 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire du 11 mars 2021,

Monsieur le Président propose de reconduire le Taux de la TEOM

- Taux de la TEOM : 13 %

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé

- d'approuver le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) tel que proposé ci-dessus.